

INDICACIONES GEOGRAFICAS Y NUEVAS LUCHAS AGRARIAS.

¿A QUIEN PERTENECE EL QUESO COTIJA?

Thierry LINCK¹; Esteban BARRAGAN²

Résumé

Les indications géographiques (IG) sont posées par les accords TRIPS (*Trade Related aspects of Intellectual Property Rights*) de 1996 comme des dispositifs destinés à protéger les produits dont un caractère spécifique est lié à l'origine. Mais la notion de protection, par nature ambiguë, est source de controverses que nous nous proposons d'instruire du point de vue du mode de gestion des ressources territoriales et des orientations des politiques publiques. Ce débat revêt une dimension particulière dans les montagnes de l'ouest mexicain où l'isolement a permis le maintien de productions traditionnelles mais que les choix nationaux de développement tendent à marginaliser. Le parcours du *queso Cotija* est révélateur à la fois des carences institutionnelles en matière de qualification et de la prégnance d'orientations techniques peu accordées avec les besoins de protection et de développement territorial. A l'encontre des attentes des éleveurs la procédure de qualification procède à la fois d'une logique de marchandisation et d'une entreprise de dépossession de ressources patrimoniales.

Mots clés: pastoralisme, patrimonialisation, qualification, action collective

¹ Laboratoire de recherche sur le développement de l'élevage, INRA – SAD, Corte. Red ALFA REDETIR. Consejo científico del GIS SYAL.

² *Centro de Estudios Rurales*, El Colegio de Michoacan, Mexique